

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	Mme Lydie CHAMPION
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Gaston FOUCHERES	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Association Technopôle Agro-Environnement "AgrOnov" - Subvention de fonctionnement**

Dans le cadre du lancement du Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière, il a été créé en mai 2009, une Association de préfiguration dont le rôle principal est le suivi et le développement du projet.

Les travaux de réaménagement du site et de réhabilitation des bâtiments existants se sont achevés fin 2015. Une dizaine d'entreprises y sont d'ores et déjà installées et peuvent accéder à des équipements mutualisés comme de nouvelles serres d'expérimentation. Parallèlement, les Chambres d'agriculture départementale et régionale ont rejoint à leur tour le site en septembre 2015 dans de nouveaux bâtiments.

Dans ce contexte, lors de l'Assemblée Générale de juillet 2015, le Président de l'Association, Pierre GUEZ, a confirmé la relance des activités de l'Association et lui a notamment fixé pour mission de mettre en place et de coordonner un Plan d'Actions Partenarial triennal 2016-2018 structurant le développement du Technopôle agroenvironnemental.

Il s'agit d'associer l'ensemble des acteurs de l'agroenvironnement (entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche -AgroSup/INRA-, organisations professionnelles agricoles et collectivités territoriales) autour des enjeux prioritaires de création d'entreprises, de formation, de transfert et d'innovation, d'observatoire en agro-écologie et de donner à ce site, sur ce thème d'actualité, un rayonnement sociétal et économique à portée nationale et internationale.

Dans son rapport d'activité 2015, l'Association revient notamment sur les actions développées dans le cadre de ses 3 axes prioritaires suivants :

- accueillir des projets de développement pour renforcer les savoir-faire des acteurs du territoire et accroître leur notoriété ;
 - Mise en œuvre d'une étude sectorielle sur les agroéquipements en partenariat avec l'Agence régionale de développement économique (ARDIE) ;
 - Dépôt d'un dossier de candidature en novembre à l'appel d'offre "Grand projet structurant": PEI – AGRI (santé et qualité des sols)".
- attirer des entreprises en s'appuyant sur une offre coordonnée de moyens d'essais et d'expérimentation;
 - Projet d'implantation d'une plateforme européenne de production de plants in-vitro dans le cadre d'un consortium international (Université de Californie, Phoenix Agrotech, INRA du Maroc, ...) avec pour ambition de générer d'ici 4 ans 8,5 M€ et 35 emplois ;
 - Installation d'une plateforme de méthanisation en "voie sèche".
- accroître la valeur ajoutée des exploitations agricoles notamment en formant aux métiers de l'agriculture et en diffusant les pratiques agro-écologiques ;
 - Organisation de sessions de formation courtes et qualifiantes pour les professionnels du monde agricole : « Agroécologie et fertilité des sols » & « Agroécologie et qualité de l'eau ».

L'élaboration du Plan d'Action Partenarial 2016-2018 doit aboutir à la signature d'un accord-cadre par l'ensemble des partenaires d'ici l'été 2016. La feuille de route proposée est la suivante :

- Créer et animer un laboratoire d'idées agrOnov avec la mise en place d'un comité scientifique (sur l'exemple de la dynamique Vitagora appliquée à l'agroécologie) ;
- Faciliter l'accès aux financements des acteurs de l'agroécologie grâce à la veille sur les appels à projets régionaux, nationaux et européens et grâce à l'appui au montage des projets ;

- Créer une marque agrOnov pour renforcer l'attractivité du territoire via une communication spécifique à chaque public, un système simple de labellisation pour garantir la qualité des projets ;
- Faire d'agrOnov un projet de la Grande Région en intégrant les acteurs franc-comtois dans les réflexions et les projets en cours et créer un réseau des pôles d'innovation du domaine agricole (Végépolys, Qualiméditerranée, Agrinove, ...).

C'est dans le cadre de ce projet de développement ambitieux que l'Association sollicite, par courrier du 18 janvier 2016, un accompagnement financier à la même hauteur qu'en 2015 soit une subvention de 130.000 € au titre du fonctionnement de la structure et de la mise en œuvre du Plan d'Action Partenarial 2016-2018.

Le plan de financement du budget de fonctionnement 2016 s'établit comme suit :

	2012-2013 (pour mémoire)		2014 (pour mémoire)		2015 (pour mémoire)		2016	
<i>Conseil régional de Bourgogne</i>	42 %	40.000	65 %	73.000 €	50%	141.000	51	168.500
Grand Dijon	58 %	€	35 %	40.000 €	46%	€	%	€
<i>Dijon Céréales</i>		55.000			4%	130.000	39	130.000
		€				€	%	€
						11.000 €	10	33.000 €
							%	
Total		95.000		113.000		282.000		331.500
		€		€		€		€

A noter que le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté prend en charge le salaire chargé de la Directrice Générale pour 116.000 € et des frais de fonctionnement pour 52.500 €, soit un montant de 168.500 €. De même, Dijon Céréales confirme son soutien engagé en 2015 au travers du financement du poste de l'Assistante de direction, chargée de communication d'agrOnov.

Il vous est proposé d'attribuer à l'Association Technopôle Agro-Environnement « agrOnov », une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 117.000 € pour l'année 2016.

Le mode de versement proposé est le suivant :

- 80%, soit la somme de 93.600 €, dès notification de la convention ;
- le solde, soit la somme de 23.400 € maximum, sur présentation du bilan financier définitif.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 117.000 € à l'Association Technopôle Agro-Environnement « agrOnov » au titre de son fonctionnement pour l'année 2016 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2016.

SCRUTIN : POUR : 77
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATIONS